



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

Le Conseil Municipal a débuté à 12h15 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

Présents : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. LACATON, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES

Excusés : I. DELPON donne pouvoir à S MOUSSIE
M. MAYONOVE donne pouvoir à V. FRANCOIS
E. NAULT donne pouvoir à N. BLADOU
L. ESCARPE donne pouvoir à P. MOLES

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 11
Votants : 15

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2025,
- Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée à CAUVALDOR dans le cadre du programme voirie 2025.
- Création d'emploi – poste d'adjoint technique 28h00 par semaine.
- Questions diverses.

DE_20251128_01	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	<u>Scrutin</u> : Unanimité
----------------	--	-------------------------------

Le Conseil Municipal désigne Madame Nathalie BLADOU comme secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

DE_20251128_02	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2025.

Sans observation, le PV est soumis à son approbation.

DE_20251128_03	CAUVALDOR – CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET PARTICIPATION AUX PLUS- VALUES QUALITATIVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOIRIE 2025	<u>Scrutin</u> : Unanimité
-----------------------	--	---------------------------------------

Considérant que dans le cadre de la compétence voirie, la communauté de communes est compétente en ce qui concerne l'aménagement et l'entretien des voiries rurales et urbaines retenues au travers de la notion d'intérêt communautaire. La réalisation de ces aménagements de surface peut nécessiter au préalable l'installation ou la réfection des réseaux enterrés pour lesquels la communauté de communes n'est pas compétente. Afin de mener ces opérations de manière globale, il est envisagé que les communes puissent transférer leur maîtrise d'ouvrage à CAUVALDOR pour les aménagements dont elles ont la compétence.

Considérant que la commune a manifesté le souhait d'apporter des améliorations qualitatives aux voiries comprises dans le programme voirie 2025.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales ainsi que le montant des plus-values qualitatives des rues concernées par le programme de travaux de voirie 2025, avec le plan de répartition financière.

Le Conseil Municipal décide de :

- signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de réseaux d'eaux pluviales des rues concernées par le programme de travaux de voirie 2025 validant ainsi la participation de la commune de Bretenoux, à hauteur de :
 - o Rue du Pressoir à Huile : 14 200€ HT.
 - o Rue des Remparts : 3 420€ HT
 - o Rue des Granges Vieilles : 9 235€ HT,conformément à la répartition financière fournie par les services de CAUVALDOR.

- accepte la participation aux plus-values qualitatives à hauteur de :
 - o Rue du Pressoir à Huile : 44 152.86 € HT.
 - o Rue des Remparts : 38 023.64 € HT
 - o Rue des Granges Vieilles : 9 178.48 € HT,conformément à la répartition financière fournie par les services de CAUVALDOR.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025

DE_20251128_04	CREATION D'UN POSTE EMPLOI PERMANENT	<u>Scrutin :</u> Unanimité
-----------------------	---	---------------------------------------

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins de la collectivité, suite aux différents départs en retraite et aux promotions internes, Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint technique (pour le périscolaire), à temps non complet 28h / semaine, à compter du 01/01/2026.


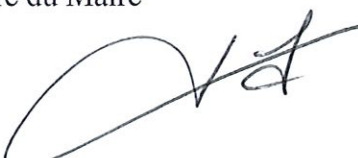
Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition du Maire et demande la mise à jour du tableau des emplois.

	Questions diverses	
--	---------------------------	--

Monsieur le Maire : Prochain Conseil Municipal le 18 décembre 2025 à 19h00

Monsieur le Maire : Réunion des Association le 15 décembre 2025 à 18h00

Fin de séance : 13h15

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
---	---